



Erwan Balanant
Député du Finistère
Commissaire aux Lois

Madame Barbara Pompili
Ministre de la Transition Ecologique
Ministère de la Transition écologique
et solidaire

246, Boulevard Saint Germain
75700 Paris

Quimperlé, le 23 novembre 2021

Madame la Ministre,

Cela fait bientôt deux ans que nous alertons le Gouvernement sur les méfaits causés par la prolifération des choucas des tours.

Cette année encore la prolifération sans limite de cette espèce protégée, se confirme en Bretagne, avec des conséquences toujours plus dommageables sur les cultures, sur le moral des agriculteurs, mais également des risques d'incendie du fait des nids dans les cheminées.

Des mesures sont déjà mises en place et sont utiles mais insuffisantes (arrêtés dérogatoires autorisant le tir, piégeage), voire inefficaces et gênantes (effaroucheurs sonores) ; d'autres sont plus difficiles à mettre en œuvre eu égard notamment à leur mise en œuvre financière (engrillagement des cheminées). Quant à l'indemnisation des agriculteurs elle demeure aléatoire dans l'attente de la mise en place d'un fonds d'indemnisation pérenne déjà proposée lors du débat sur le PLF 2021.

Au-delà, une étude est toujours en cours pour mieux connaître l'espèce et en particulier les niveaux de population réelle et leurs évolutions mais les résultats de cette étude menée par l'Université de Rennes 1 ne sont pas attendus avant 2022.

Dans cette attente, chaque parlementaire, rencontre, échange, avec les agriculteurs locaux sur les initiatives personnelles ou collectives qui ont été prises. Le constat est invariablement identique : les agriculteurs sont épuisés et à bout devant les dégâts constatés sur les cultures et la faune. C'est une plaie terrible aux conséquences dramatiques pour l'agriculture.

À ce titre, une visite du Conseil Nationale de la Protection de la Nature (CNPN) sur le terrain est une revendication légitime des agriculteurs ; un tel déplacement permettra à ses membres de prendre connaissance concrètement de la stratégie (connaissance de l'espèce, tirs de régulation, piégeage, prévention de l'installation du choucas à proximité des sites de dégradation) pour démontrer l'avancée de celle-ci et de discuter avec les acteurs locaux des problématiques et des solutions.

Aussi, au regard de l'ampleur de la problématique, il convient qu'une politique ambitieuse poursuive les actions déjà menées :

- Le piégeage saisonnier adapté doit se généraliser au niveau régional ;
- **Avec le soutien de l'État, une réflexion doit être menée avec les collectivités locales pour que les cheminées qui ne servent plus soient bouchées.**
- **L'étude tant attendue doit être rendue le plus rapidement possible et, sans revendiquer un déclassement juridiquement impossible, il convient de rendre les conclusions sur l'habitat, la régulation de l'espèce, son impact sur les écosystèmes et l'accompagnement des agriculteurs.**
- **Les agriculteurs subissant des dégâts doivent être mieux et plus rapidement indemnisés.**

Comptant sur votre soutien, je vous prie de croire, Madame la ministre, à l'assurance de ma respectueuse considération.

Erwan BALANANT



Copie :

- Monsieur Julien DENORMANDIE, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
- Madame Bérengère ABBA, Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée de la Biodiversité.